

# MAIRIE D'OSLON

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux, dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

### PRESENTS :

Nathalie KHEMDOUDI. Jean-Luc MEUNIER. Joël CORPET. Valérie THEVENOT. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Pierre FLEURY. Aline ROUSSEAUX. Christine BOUILLOT. Joëlle DE MATTEIS. Claudine CORNU. Pascal VAN DORSSELAER. Denis RAUX.

### ABSENTS :

Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER. Julien GAUDET avec pouvoir Jean-Luc MEUNIER.

### SECRETAIRE DE SEANCE : Aline ROUSSEAUX

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Une minute de silence est observée en mémoire des victimes de la guerre en UKRAINE.

### ORDRE DU JOUR :

#### VOTE TAUX IMPOSITION

Lors de la commission finance, un état reprenant les taux et bases d'impositions des communes du département avait été présenté pour comparaison. Il est précisé que même si les taux restent élevés, les bases d'imposition de notre commune sont basses.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022, soit :

- Taxe foncière bâti : 51.66 %
- Taxe foncière non bâti : 66.33 %

Le montant du produit de ces taxes s'élève à 430 256 €

#### VOTE BUDGET PRIMITIF 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget communal pour un montant :  
Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 1 017 232.26 €.

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 458 054.06 € permettant de financer les opérations suivantes :

- acquisitions matériel : 39 745.89 €
- forêt communale : 25 000 €
- travaux rue château Coulon : 120 822.75 €
- étude raie du moulin : 2 700 €
- école numérique : 1 000 €
- éclairage RD 678 : 35 000 €
- rénovation thermique école, études : 150 000 €

#### DELIBERATION MODIFICATION NOMBRE ADJOINTS

Le Conseil Municipal est informé que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. En 2020, ce nombre avait été fixé à 2. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier et fixe le nombre d'adjoints à 3.

#### ELECTION ADJOINT

Par un vote (14 oui- 1 abstention) Monsieur Pascal VAN DORSSELAER est nommé 3 ème adjoint.

#### DELIBERATION INDEMNITE

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe l'indemnité d'adjoint à 16.10%. Il est rappelé que les taux maximum possibles ne sont pas appliqués (Maire 42.44 % au lieu de 51.60 % - Adjointes 16.10 % au lieu de 19.80 % - conseillers 5.20 % au lieu de 6.00 %).

#### DELIBERATION FORET COMMUNALE

Monsieur Joël CORPET présente la programmation annuelle de travaux sur les parcelles 8.a, 21.a, 37.u, et A 464 et 465 pour l'année 2022. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce programme et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

0

#### RAPPORT D'ACTIVITE DU GRAND CHALON ANNEE 2020

Présentation du rapport activité 2020 Grand Chalon où sont retracés les éléments suivants pour notre commune :

- Le soutien à l'investissement pour 40 000 €
- Instruction urbanisme : 40 déclarations travaux, 14 permis de construire,
- Nombre enfants accueillis dans une structure du grand chalon : 14
- Conservatoire : 13 élèves
- Aides sportives : 1 017 € au profit de l'Amicale Pétanque et 758 € au club Gymnastique Volontaire.

- Composteurs individuels mis en place : 62 depuis 2006, et 1 site de compostage partagé (école)

#### COMPTES RENDUS DIVERS :

Rénovation Energétique école : projet présenté par Pascal VAN DORSSELAER, point sur les objectifs attendus, programme global des travaux en 3 phases, coûts estimatifs, planning prévisionnel. Le Conseil Municipal valide ce projet (2022-2024). Un groupe de travail est constitué. Ce projet sera prochainement présenté aux enseignants.

RASED : Aline ROUSSEAU rend compte de la réunion où a été faite la présentation du service composé d'enseignants spécialisé et d'une psychologue scolaire, qui conseillent et orientent les familles et enseignants et apportent de l'aide sur des situations difficiles. En 2021, 174 demandes d'aides ce qui représente en moyenne 1 élève sur 10.

Entente Cimetière Eglise : bilan de l'année 2021, projet 2022 avec travaux de l'église (issue secours) et impact financière sur à l'installation de 2 caméras aux deux cimetières, nuisances sonores liées au fonctionnement du chauffage à l'église et la non réponse de la commune d'Epervans concernant le projet de sa participation à l'entretien de l'église.

Commission transition écologique : Jean Luc MEUNIER expose la reprise du travail en séance au Grand Chalon, sur le phasage du projet des actions de sensibilisation du développement durable.

Commission fleurissement : Pierre FLEURY rend compte de la réunion où ont été recensés les lieux de fleurissement communaux à modifier notamment la création d'un pare-terre à l'entrée de l'aire nature et loisirs.

Subvention UKRAINE : A l'unanimité, une subvention de 1 000 € sera versée au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) qui gère les aides d'urgence au profit des victimes de crises humanitaires. Ce fonds géré par des agents de l'Etat travaille en liaison avec les organisations internationales et les ONG françaises.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

Prix du gaz, information au CM que pour notre commune le tarif est bloqué jusqu'en 2024.

Fleuriste ambulante : autorisation d'installation sur le parking de la Boulangerie tous les dimanches matin à compter du 3 avril.

Information société artistique sensorielle WANMUSE, un partenariat sera proposé pour cadrer les actions en forêt.

Fin de la séance à 21 h 00

Prochain CM le 25 AVRIL 2022 à 19 heures.



